Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/12/2024 - 18535 - 2015 B 00160 - 789 555 265 - ABC PLASTURGIE

ABC PLASTURGIE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91 chemin sur Roche - 01250 SIMANDRE-SUR-SURAN
789 555 265 RCS BOURG EN BRESSE

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

certifié conforme à l'original

Copie certifiée conforme
Frédéric FRANÇOIS
Président

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 077	3 077		153	153-	100.00-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	301 000		301 000	301 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	304 077	3 077	301 000	301 153	153-	0.05-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	72 912		72 912	71 722	1 190	1.66
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 078 618		1 078 618	925 736	152 883	16.51
	Charges constatées d'avance (3)	602		602	1 145	544-	47.47-
	Total III	1 152 131		1 152 131	998 603	153 529	15.37
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 456 208	3 077	1 453 131	1 299 756	153 376	11.80

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	260 467	260 467		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	924 858	665 538	259 320	38.96
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	187 137	289 320	102 182-	35.32-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 383 462	1 226 324	157 137	12.81
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	55 553	58 038	2 485-	4.28-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 709	4 246	463	10.91
	Dettes fiscales et sociales	9 407	11 148	1 740-	15.61-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	69 670	73 432	3 762-	5.12-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 453 131	1 299 756	153 376	11.80
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	69 670	73 432		

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	107 160		107 160	107 160		
Chiffre d'affaires NET	107 160		107 160	107 160		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			3 000		3 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 476	1 800	324-	18.00-
Autres produits			17	1	16	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			111 653	108 961	2 692	2.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			28 105	19 846	8 259	41.61
Impôts, taxes et versements assimilés			1 128	1 092	36	3.30
Salaires et traitements			70 476	70 800	324-	0.46-
Charges sociales			29 351	29 357	6-	0.02-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			829	659	170	25.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3	3	0-	12.05-
Total des Charges d'exploitation (II)			129 893	121 758	8 135	6.68
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			18 240-	12 798-	5 443-	42.53-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	200 000	300 000	100 000-	33.33-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 471	1 118	3 353	299.79
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	204 471	301 118	96 647-	32.10-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	204 471	301 118	96 647-	32.10-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	186 231	288 321	102 090-	35.41-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 200		25 200	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	25 200		25 200	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 511		24 511	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	24 511		24 511	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	689		689	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	218-	999-	781	78.18
Total des produits (I+III+V+VII)	341 323	410 079	68 755-	16.77-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	154 186	120 759	33 427	27.68
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	187 137	289 320	102 182-	35.32-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Composition du capital social	x
Titres immobilisés	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

- Immobilisations

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens d'après la méthode prospective dite simplifiée. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables anciennes ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

En application des mesures de tolérance, il a été opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des immobilisations calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

- Immobilisations Financières

La valeur des éléments de l'actif financier immobilisé correspond à la valeur d'entrée des titres de participation dans le patrimoine de la société.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur vénale à la date de clôture.

- Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

- Eléments exceptionnels

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, ont été laissés en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

-Impôt sur les bénéfices - Intégration fiscale

La société ABC Plasturgie est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe ABC Plasturgie. Elle agit en tant que tête de groupe

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	777		25 187
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 300		
TOTAL	3 077		25 187
Autres participations	301 000		
TOTAL	301 000		
TOTAL GENERAL	304 077		25 187

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		25 187	777	777
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 300	2 300
TOTAL		25 187	3 077	3 077
Autres participations			301 000	301 000
TOTAL			301 000	301 000
TOTAL GENERAL		25 187	304 077	304 077

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	772	681	676	777
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 152	148		2 300
TOTAL	2 924	829	676	3 077
TOTAL GENERAL	2 924	829	676	3 077

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	681				
Matériel de bureau informatique mobilier	148				
TOTAL	829				
TOTAL GENERAL	829				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	10 000			10 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 872
Dettes fiscales et sociales	459
Total	4 330

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	602
Total	602

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS ABC PLASTURGIE
01250 SIMANDRE SUR SURAN

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL INPLAST	130 000	800 785	100.00	300 000	300 000			1 537 749	28 641		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI ABC IMMO			20.00								
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ABC PLASTURGIE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91 chemin sur Roche - 01250 SIMANDRE-SUR-SURAN
789 555 265 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 DECEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 187 137 Euros en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 447 604 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 décembre 2024

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR
10000 *VOIX AYANT VOTE POUR,* 0 *VOIX AYANT VOTE CONTRE ET* 0 *VOIX S'ETANT ABSTENUES.*

Certifié conforme
Le Président
Frédéric FRANCOIS

BERNARD AMATE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

27/29 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Téléphone : 01.55.28.92.62
Télécopieur : 01.47.00.82.88

ABC PLASTURGIE

SAS au capital de 10.000 Euros
RCS 789 555 265 BOURG EN BRESSE

Siège social :
91, Chemin sur Roche
01250 SIMANDRE-SUR-SURAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2024

BERNARD AMATE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

ABC PLASTURGIE

SAS au capital de 10.000 Euros
RCS 789 555 265 BOURG EN BRESSE

Siège social :
91, Chemin sur Roche
01250 SIMANDRE-SUR-SURAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2024

Mesdames, Messieurs les Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS ABC PLASTURGIE** relatifs à l'exercice clos le 30/06/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portent notamment sur les principes comptables suivis et les évaluations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Nous avons ainsi procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérés comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS le 25 Novembre 2024



Bernard AMATE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris